**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 25 MAI 2020**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, lundi 25 mai 2020 à 18h30 ( vingt-cinq mai deux mille vingts à dix-huit heures trente), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLINGHEM, Johann LOPEZ, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPPAUT

*La convocation du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le

Mme Magali DE PONTE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h30.*

**ORDRE DU JOUR**
1-INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL,
2-ELECTION DU MAIRE,
3-FIXATION DU NOMBRE D’ADJOINTS,
4-ELECTION DES ADJOINTS,
5-INDEMITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS,
6-DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
7-DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISIONS MUNICIPALES, DESIGNATION DES MEMBRS INTERCOMMUNAUX, DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (CCPT), DESIGNATION DU DELEGUE A L'OFFICE DU TOURISME, DESIGNATION DU DELEGUE AU SYNDICAT ADOUR CHALOSSE TURSAN, DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, DESIGNATION DU DELEGUE AU CENTRE D'ACTION SOCIALE INTERCOMMUNAL (CIAS)
8-DISSOLUTION DU CCAS ET CREATION D'UNE COMMISSIONS AUX AFFAIRES SOCIALES,
9-DELEGATION AU MAIRE DE POUVOIR ESTER EN JUSTICE,
10-CREATION D'UNE AIRE MULTI SPORTS EN ACCES LIBRE,
11-DIVERS.

**1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La présidence de l’assemblée revient au plus âgé des membres nouvellement élus présents du conseil municipal, Monsieur Bernard FERNANDEZ. Il est procédé à l’appel nominatif des membres du conseil municipal, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée était remplie. Il a ensuite lu la charte de l'élu municipal et invité le conseil municipal à procéder à l’élection du Maire. Madame Magali DEPONTE et Johann LOPEZ sont désignés comme assesseurs .
Le vote se déroule à bulletin secret, après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**2- ELECTION DU MAIRE**

 Résultats du premier tour de scrutin:

10 voix, 1 blanc

Le 25 mai 2020 à 19h, Monsieur Laurent NOLIBOIS est proclamé Maire à l'unanimité et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend la parole:

Il fait part de sa volonté de « faire corps » avec l'équipe municipale pour « remplir la mission de service public pour laquelle nous avons été élus ». Évoquant la grave crise économique qui va suivre, il a indiqué que lebudget 2020 qui a été préparé avant la pandémie, seraitnéanmoins marqué par la prudence**.** Il a d'ailleurs profité de cette période transitoire pour intégrer progressivement les nouveaux élus, afin qu'ils aient un pied dans l'action. « Cette nouvelleélection est aussi particulière pour moi ;j'ai une pensée émue pour la petite famille qui m'entoure et me soutient, ainsi que pour mes parents disparus durant le mandat précédent, notamment mon père, qui m'a toujours recommandé de privilégier la voie du consensus et du dialogue plutôt que celle de la rupture ». Monsieur le Maire en profite pour remercier les élus de la précédente équipe municipale, et remercie chaleureusement Pascal MARTIN, Véronique DULAU et Magali DE PONTE pour l'avoir suivi lors de ce deuxième mandat ainsi que pour leur travail durant les six dernières années écoulées. Monsieur le Maire salue aussi Monsieur Tristan ROI, pour avoir continué à gérer le secrétariat de mairie sans relâche durant cette crise sanitaire, Nicolas THOUVENIN et Didier TAUZIN pour leurs travaux sur le terrain, tous ont continué leurs travaux respectifs durant le confinement.

Le texte lu sera annexé au présent procès-verbal.

**3- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire propose de rester sur le même schéma que les précédents mandats, c'est à dire trois adjoints. Un aux finances et travaux, le deuxième aux affaires scolaires et associations et le troisième aux affaires sociales. Après en avoir délibéré et à l'unanimité l'ensemble du conseil municipal vote pour trois adjoints.

**4- ELECTION DES ADJOINTS**

Le conseil a ensuite voté à bulletins secrets sur les adjoints et leurs attributions.
Il s’agit de:

* 1er Adjoint: Bernard FERNANDEZ (premier adjoint aux travaux et finances) élu par10 voix et un blanc,
* 2ème adjoint: Pascal MARTIN (affaires scolaires et associations) élu par 10 voix et 1 blanc
* 3ème Adjointe: Véronique DULAU (action sociale), élue par 9 voix et 1 blanc.

L'ensemble des membres présents félicite Madame Véronique DULAU qui entre dans l'histoire de la commune en devenant la première femme adjointe de Audon.

**5- INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

S’agissant de l’indemnité des élus, la loi Engagement et proximité les a relevées de 50% mais Monsieur Laurent Nolibois a dit ne pas vouloir bénéficier de l’intégralité de cetterevalorisation pour deux raisons. La première c’est qu’elle serait peut-être mal perçue du fait du difficile contexte actuel et à venir. D’autre part, il ne faut pas oublier que c’est le budget communal qui supporte une grande partie de cette augmentation des indemnités et que la dotation d’état n’a pas suivi pour la rendre complètement indolore sur le budget communal. Ainsi, en tant que Maire d’Audon, il percevra 571,94 € nets et les adjoints, 222 €. A l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision de ne pas augmenter les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.

**6- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part de la lecture des délégations à consentir à celui-ci par le conseil municipal : arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, de fixer les tarifs de droit de voierie, stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics de manière générale droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux de changes, ainsi que de prendre les décisions mentionnées aux articles référés. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget. De décider de la conclusion de la révision des louages de choses pour une durée n'excèdent pas 12 ans. De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistrés référentes. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. De prononcer la délivrance, la reprise des concessions dans les cimetières. D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges. De décider l'aliénation des biens immobiliers de grès à grès jusqu'à 4600 € (quatre-mille-six-cents €uros). De fixer les rémunérations et régler les frais honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts. De fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux domaines, le montant de offres de la commune à notifier aux expropriés, et de répondre à leurs demandes. De fixer les reprises d'alignement en application du document d'urbanisme. D'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de la désignation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles référant. D’exercer au nom de la commune, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire. D’intenter au nom de la commune les actions en justice, de défendre la commune dans les actions intentées contre elle; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions. De régler les conséquences dommageables, les accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux. De donner en application de l'article prévu à cet effet du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local. De signer la convention prévue au code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe aux coûts d'équipement d'une zone d'aménagement concertée, et de signer la convention prévue du même code, précisant les conditions dans lesquelles le propriétaire peut verser la participation aux voieries et réseaux. De réaliser les lignes de trésoreries sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000€ (cinq-cent-mille €uros)par année civile. D’exercer au nom de la commune le droit de priorité exercé aux articles référents du code de l'urbanisme. De prendre les décisions mentionnées au articles concernés du code du patrimoine relative à la réalisation de diagnostiques d'archéologie préventives prescrites par les opérations d'aménagement aux travaux des territoires de la commune. Et pour finir, d'autoriser au nom de la commune le renouvellement d'adhésions aux associations dont elle est membre.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide après en voir délibéré et à l'unanimité pour la durée du mandat de certifier à Monsieur le Maire les délégations citées ci-dessus.

**7- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISIONS MUNICIPALES**

**Finances**:
NOLIBOIS L, FERNANDEZ B, TRIPPAUT P, LACCAUSSAGUE D, MARTIN P

**Travaux:**FERNANDEZ B, MARTIN P, MORLINGHEM X, LOPEZ J, LACAUSSAGUE D

**Cimetière:**FERNADEZ B, MARTIN P, MORLINGHEM X, LACAUSSAGUE D, LOPEZ J

**Aide sociale**:
DULAU V, DE PONTE M, PINTO V, MORLINGHEM X, LABAT C

**Attribution logements:**NOLIBOIS L, FERNANDEZ B, DE PONTE M, DULAU V, LABAT C

**Attribution vaisselle**:
MARTIN P, PINTO V, LACAUSSAGUE D, LOPEZ J

**Commission d'actions sociales**:
DULAU V, DE PONTE M, PINTO V, MORLINGHEM X, LABAT C, DARTIGUELONGUE J-J, BAREYT A, FAURE J, DUTOUYA J-M, TRIFFAU C

**Commission d'appels d'offres**:
Président: Laurent NOLIBOIS
Membres titulaires: FERNADEZ B, DE PONTE M, TRIPPAUT P
Suppléants: PINTO V, MORLINGHEM X, MARTIN P

**Délégués syndicats intercommunaux**:
**SYDEC Energie**:
Titulaire: NOLIBOIS L
Suppléant: TRIPPAUT P

**SYDEC Eau et Assainissement**:
Titulaire: NOLIBOIS L
Suppléant: FERNANDEZ B

**ALPI**:
Titulaire: TRIPPAUT P
Suppléant: FERNADEZ B

**AIDE AUX COMMUNES ADACL** :
Titulaire: DE PONTE M
Suppléant: PINTO V

**CAUE ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT**:
Titulaire: FERNANDEZ B
Suppléant: LABAT C

**SIVU ACG ADOUR MIDOUZE**
Titulaires: NOLIBOIS L, MARTIN P, DE PONTE M
Suppléants: LOPEZ J, DULAU V, LABAT C

**SIETOM**:
Titulaire: DE PONTE M
Suppléant: LACAUSSAGUE D

**ADOUR**:
Titulaire: MARTIN P
Suppléant: PINTO V

**MIDOUZE**:
Titulaire: FERNANDEZ B
Suppléant: MORLINGHEM X

**OFFICE DU TOURISME:**Titulaire: LABAT C
Suppléant: DULAU V

**DELEGUE INCENDIE:**
Titulaire: MARTIN P
Suppléant: TRIPPAUT P

**DELEGUE DEFENSE**:
Titulaire: TRIPPAUT P
Suppléant: NOLIBOIS L

**LOGISTIQUE (stocks,réceptions,sono,marrons d’air,gerbes,pavoisement …etc)**:
Titulaire: LACAUSSAGUE D
Suppléant: LOPEZ J

**DELEGUE ADOUR CHALOSSE TURSAN:**
NOLIBOIS L

**DELEGUE CIAS:**NOLIBOIS L

**DELEGATIONS CCPT:**

**URBANISME ET TERRITOIRE**:
Titulaires: TRIPPAUT P, FERNADEZ B
Suppléants: LABAT C, PINTO V

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET MUTUALISATION**:
Titulaires: NOLIBOIS L, TRIPPAUT P
Suppléants: LACAUSSAGUE D, DULAU V

**TOURISME ET CULTURE**:
Titulaires: PINTO V, DULAU V
Suppléants: DE PONTE M, FERANDEZ B

**JEUNESSE EDUCATION ENFANCE**:
Titulaires: DE PONTE M, LABAT C
Suppléants: NOLIBOIS L, LOPEZ J

**VOIRIE ET TRAVAUX**:
Titulaires: FERNANDEZ B, NOLIBOIS L
Suppléants: MARTIN P, LOPEZ J

**ENVIRONNEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES**:
Titulaires: MORLINGHEM X, MARTIN P
Suppléants: FERNANDEZ B, LACAUSSAGUE D

**ACTION SOCIALE**:
Titulaires:
Suppléants:

**8- DISSOLUTION DU CCAS**

Monsieur le Maire demande la dissolution du CCAS au profil d'une commission affaires sociales élargie, qui au fonctionnement sera exactement le même, il sera toujours composé d'élus municipaux et des citoyens de la commune, il explique qu'il fera fonctionner un budget annexe à celui de la commune, en termes d'administratif, de comptes et de budget monsieur le Maire explique que cette démarche simplifiera tout et évitera de fonctionner avec deux budgets. (CCAS et communal). A cela, les membres actuels de l'aide sociale vont de droit dans cette commission élargie, ensuite en membres hors conseil municipal, il annonce que Michel BAREYT ne souhaite pas réintégrer cette commission, une demande aux autres membres actuels sera envoyée pour le renouvellement de leur engagement, monsieur le Maire informe que suite aux décès et départ des membres, il faudra trouver d'autres volontaire, il propose de reconduire J-J DARTIGUELONGUE, Jocelyne FAURE, Albert BAREYT, Jean Marc DUTOUYA, et propose Christine TRIFFAUX. Il charge sa troisième adjointe Véronique DULAU de trouver des membres pour constituer cette commission élargie. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la dissolution du CCAS et la création d'une commission élargie aux affaires sociales.

**10- CREATION D'UNE AIRE MULTI SPORTS EN ACCES LIBRE ::**

Monsieur le Maire propose de prendre une première délibération pour lancer une délibération concernant le lancement de la consultation à la création d'une aire multisports. C'est une délibération qui sera jointe au dossier de demande d'aide ai financement de cette aire multiports.

Madame Magali DE PONTE prend la parole pour demander à Monsieur le Maire d'inscrire une partie des dépenses de l'aire multisports dans ce fond de concours. Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande en précisant que cela était prévu sur le plan de financement.

**11- ACHAT MATERIEL :**

La deuxième délibération afin d'inscrire au Fond de Concours Communautaire, une benette et désherbeur mécanique qui ont été achetés au total 4500e (quatre-mille-cinq-cents euros), afin que le fond de concours CCPT subventionne la moitié du coût de ces achats.

**12- MONUMENT AUX MORTS :**

La plaque du monument aux morts étant complètement fissurée, Monsieur le Maire propose de la changer. Il informe avoir fait réaliser quelques devis, Il s'agirait de remplacer par une plaque de marbre noire avec des inscriptions or. Monsieur le Maire demande de prendre une délibération afin de l'autoriser à prendre contact avec le secrétariat des anciens combattants, afin de réaliser une demande de subventions pour financer une partie de cette plaque.
Après délibération, L'ensemble du conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions et autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches qui en incombent.

**13-DIVERS**

* Subventions aux associations:

Monsieur le Maire tient à ce qu'une discussion soit établie avant le vote du budget le 05 juin 2020. Le cas particulier concerne le comité des fêtes et le foyer des jeunes.
La subvention du comité des fêtes s'élève habituellement à 3500 euros pour organiser la fête de l'alose, le problème qui se pose est le suivant: vu la crise sanitaire, les fêtes ont été annulées, et parallèlement à cela, les jeunes n’ont pas fait la mayade du 1er mai. Monsieur le Maire fait part du retour d'entretien avec les Présidents des deux associations concernées, le comité des fêtes ne pense pas organiser d'autres manifestations pour l'année. Les jeunes quant à eux, souhaitent organiser les refêtes au mois d'octobre, si les conditions sanitaires sont réunies et que la loi permette de nouveau les rassemblements. Vu qu'ils n'ont pas pu faire la mayade, ils n'ont pas pu récolter de fonds, ils demandent une subvention exceptionnelle afin de pouvoir organiser l'évènement. Monsieur le Maire demande de réfléchir pour le vote du budget à l'octroi et au montant de cette subvention exceptionnelle à conditions qu'ils utilisent cet argent pour l'animation.

Pour les autres subventions ,il propose de rester sur le même schéma qu’en 2019 :

 ACCA de Audon 500 euros
Les retraités de Audon 500 euros
Sports loisirs gymnastique 200 euros
Protection civile de Tartas 100 euros
La clique harmonie tarusate 155 euros
Les mutilés du travail 50 euros
PST tarusate 500 euros
Sapeurs-pompiers de Tartas 200 euros
L'arbre à pain 100 euros
Restos du cœur des Landes 50 euros
Secours Catholique des Pays de l'Adour 50 euros
Esprit du Sud 50 euros

* Travaux**:**

Un gros souci se pose au niveau du chemin de halage, suite aux récentes crues, l'endroit est fortement endommagé, de plus Monsieur Eric DUTOUYA a pris contact avec Monsieur le Maire pour lui faire part de son souhait de mettre fin au bail où il cultive les terres agricoles des parcelles 161 et 162 . En effet celui-ci est régulièrement victime des crues. Monsieur le Maire demande qu'une réflexion soit entamée: soit proposer à un autre agriculteur de cultiver la ou les parcelles, soit de planter des carolins sur une ou les deux, et surtout de savoir comment réparer ce chemin car il est détruit à chaque crue. Faut-il plutôt faire un autre accès qui longe les parcelles agricoles? Le problème est que ce chemin n'appartient pas à la commune mais à l'Etat. Les instances concernées, syndicat Adour, Institution Adour et DDTM ont été ou vont être consultés.

Outre ce gros sujet ,Monsieur le MAIRE rappelle les travaux à planifier :

* Entretien des chemins communaux aux, faire un apport de cailloux sur les plus endommagés.
* Le locataire du loyer des écoles ayant pris congés, Monsieur le Maire demande à la commission travaux de faire le point sur les travaux à réaliser avant l'entrée du prochain locataire. Il sera surtout question de travaux de peinture. Profiter de juin pour établir les connexions eau et EU pour la salle de boxe.
* Reprendre contact avec Begaar pour le discage annuel des carolins .
* Planifier l’élagage des parcelles de carolins.
* Planifier lasures sur boiseries maison des associations+ reprise barrières acier devant la mairie.
* Nettoyage complet plazza avec nouveau désherbeur , cimetière, arrière-salle des fêtes …etc.
* Curage fossé pont d’Onard + broyage parcelles pont +nettoyage des bois charriés par les crues.
* Consultation pour plantation cet hiver .

Monsieur Bernard FERNANDEZ, 1er adjoint convoque la commission travaux le jeudi 28 mai à 18h30 pour faire l'état des lieux des travaux au logement des écoles et de l'Adour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.